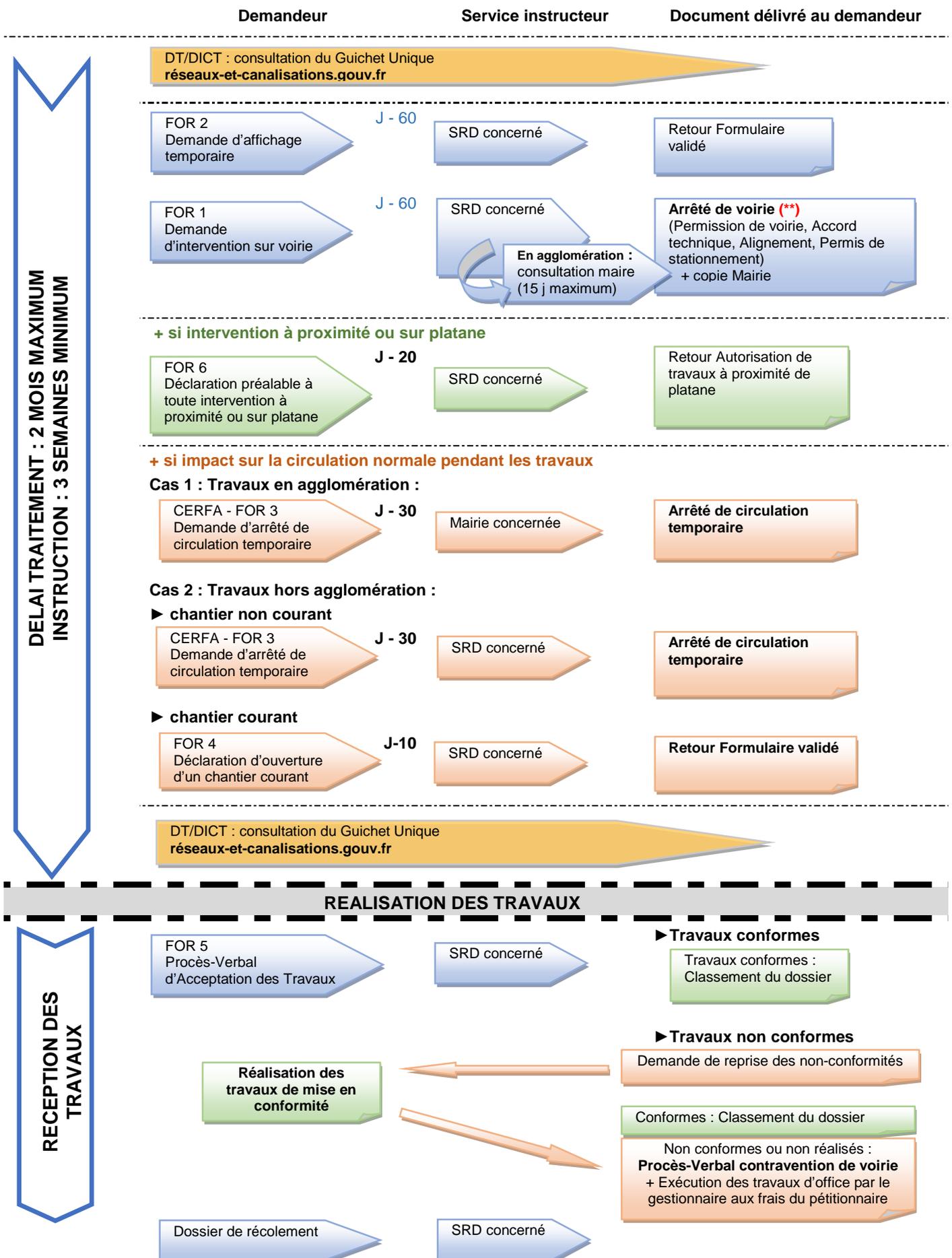


Procédure des arrêtés de voirie sur Route Départementale (*)



(*) Le schéma est indicatif et n'a aucune valeur juridique.

() IMPORTANT :** Le délai minimum d'instruction par le gestionnaire de voirie est de **3 semaines minimum** (entre la réception et avant signature de l'acte). Il est donc très difficile d'absorber des urgences en permission de voirie et l'entreprise s'expose à des poursuites si les travaux sont réalisés sans autorisation préalable.